



TELETRAVAIL PARLONS-EN

Dans les communications internes, le dernier avenant à l'accord-cadre sur le télétravail était censé apporter davantage de souplesse .

Il n'en est rien à BPCE APS pour une partie des salariés qui attendent toujours de pouvoir en bénéficier ! Les refus continuent de se répéter sans aucune considération de la part de la direction.

Les motifs de refus sont toujours les mêmes (pourquoi changer de refrain ?) :

- **Tu manques d'autonomie !** (Sans aucun plan d'action pour y remédier !)
- **Tu n'es pas gestionnaire !** (Aucun article de l'accord ni de l'avenant ne précise qu'un niveau de classification est nécessaire pour être éligible au télétravail)
- **Ton temps de retrait « autre » n'est pas conforme !** (La loi n'impose aucune durée pour les besoins physiologiques...)
- **Ta production n'est pas suffisante !** (Aucune proposition de réajustement des objectifs alors que le groupe le prévoit pourtant !)

Et pour certains salariés déjà bénéficiaires du télétravail, on entend :

- **Si tu n'augmentes pas ta production, on va t'enlever le télétravail !**

**LA CGT DENONCE CES PRATIQUES ET
DEMANDE A LA DIRECTION DE BPCE APS DE
REVOIR SES POSITIONS AFIN DE PERMETTRE
AU PLUS GRAND NOMBRE DE SALARIES DE
POUVOIR PRATIQUER LE TELETRAVAIL**

**POUR NOUS CONTACTER : CGT.BPCE.APS@GMAIL.COM / 06.11.86.74.53
NE RESTEZ PAS ISOLÉ-E REJOIGNEZ NOTRE COLLECTIF CGT**

LES DIRECTIONS DE NATIXIS ET DE BPCE APS REFUSENT QUE LES SYNDICATS INFORMENT LES SALARIES PAR MAIL !!!!